

Fondation nationale des sciences politiques

Assurance des étudiants de l'Institut d'études politiques de Paris

Attestation d'assurance

Année universitaire 2020/2021

La **Mutuelle assurance des instituteurs de France**, dont le siège social est 200 avenue Salvador Allende - CS 90000 - 79038 Niort cedex 9, certifie que la **Fondation nationale des sciences politiques** a souscrit un contrat portant le numéro **4089 550 K** permettant de garantir les risques en ce qui concerne :

- les personnes : les étudiants, et notamment.....
- les responsabilités : responsabilité du fait des personnes, responsabilité du fait de l'organisation de manifestations et ce, à l'occasion de tout événement de caractère accidentel.

→ Garanties

Les garanties acquises sont les suivantes :

- responsabilité civile - défense
- assistance - rapatriement

Elles sont accordées dans les conditions figurant aux cahiers des charges et à l'annexe à l'acte d'engagement « lot responsabilité civile ».

Les biens personnels des étudiants ne sont pas garantis.

Attestation établie sous réserve que l'étudiant soit effectivement inscrit à l'Institut d'études politiques de Paris sans y avoir postérieurement renoncé pour valoir ce que de droit.

Fait à, le



Pascal Demurger
Directeur général MAIF